



## RECEPTION AU CIS D'UN APPEL DE DÉTRESSE RELAYÉ

FICHE TECHNIQUE  
UTILISATEUR

FT-U TRANS 015

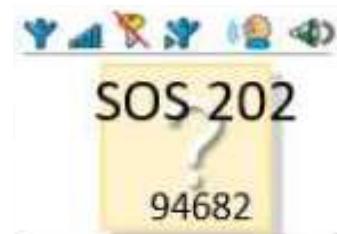
Un appel de détresse « mode relayé » (émis par un terminal de la flotte 2 « Sécurité Civile » inscrit sur le réseau) devra être prioritairement pris en charge par le CTA/CODIS qui traitera la demande d'assistance.

Pour sécuriser le dispositif, il a été décidé de rendre le(s) CIS inscrit(s) sur le même relais radio que le demandeur également destinataire(s) de l'appel de détresse.

Dans ce cadre, il convient donc de respecter impérativement la procédure suivante :

### POUR LE CIS

1 - En cas de sonnerie longue sur le terminal, et d'apparition du message « **SOS 20X** », décrocher l'appel de détresse (bouton vert ou pédale d'alternat),



2 - Patienter jusqu'à ce que le CODIS entre en contact avec le demandeur. Le CODIS dispose de la traduction du numéro RFGI (Véhicule, N° d'ordre, Centre de secours) et de la géolocalisation du terminal si celui-ci est raccordé à un GPS.

**Sans communication de la part du CODIS, tenter d'établir le contact avec le demandeur** pour connaître son identité, sa localisation et le motif de l'appel de détresse et rendre compte au CODIS.

S'il n'est pas en mesure de parler, récupérer le numéro RFGI (qui s'affichera de manière permanente avec le numéro de la communication de crise) pour déterminer la provenance du terminal.

3 - **Dans tous les cas, contacter le CODIS** pour rendre compte de la situation et obtenir l'autorisation de quitter la veille de la communication de crise.

**Nota :** Si l'appel de détresse n'a pas pu être décroché à temps, il est toujours possible d'accéder à la communication de crise établie sur le relais radio concerné.

Avec la station fixe du centre de secours :

- Accéder au menu « Groupe » : Bouton droit du navigateur
- Sélectionner « Sos(1) »
- Sélectionner « Lister »
- Sélectionner « SOS XXX + RFGI »

Vous êtes alors sur la communication de crise établie sous le relais sur lequel le CIS est inscrit ! Le numéro RFGI du dernier demandeur s'affiche en permanence.